

Convocation  
08/03/2024

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2024

18 H 00

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de la CHAPELLE -FORAINVILLIERS régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Samuel BOVE, Maire.

**PRESENTS** : Mme : V. LETELLIER / C. SAULNIER  
Mrs C. GUILLOT / L. BONNEFOY / D. CORBET / F. CORRET /

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes L. BOVE  
Mrs F. BAUDINAT

Madame Ludivine BOVE a donné pouvoir à Monsieur Christian GUILLOT pour voter en son nom.

Madame Caroline SAULNIER a été désignée comme secrétaire de séance.

### **SESSION ORDINAIRE**

#### **1- Approbation du compte-rendu du 31 janvier 2024.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **2- Approbation du Compte Financier Unique 2023**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°17-2023 en date du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation du résultat, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produites afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production CFU.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales.

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant les éléments susvisés :

PRESENTATION GENERALE DU CFU 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	46 328.26	146 220.00	192 548.26
	Recettes réalisées	24 600.37	164 598.31	189 198.68
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	55 705.08	269 949.83	325 654.91
	Dépenses réalisées	47 646.10	144 263.91	191 910.01
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 23 045.73	20 334.40	- 2 711.33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	9 376.82	123 729.83	133 106.65
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	- 13 668.91	144 064.23	130 395.32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	- 13 668.91	144 064.23	130 395.32

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Madame Violette LETELLIER, doyenne de l'assemblée afin de procéder au vote du Compte Financier Unique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (pour : 7 contre : 0 absentions : 0)

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2023
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### 3- Affectation du résultat de l'année 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	excédent + 20 334.40
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif	excédent + 123 729.83
<b>C. Résultat à affecter</b>	<b>+ 144 064.23</b>
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	- 13 668.91
<b>D 001</b>	
<b>R 001</b>	
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0,00
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	<b>13 668.91</b>
<b>AFFECTATION C =G+H</b>	<b>+ 144 064.23</b>
<b>1) Affectation en réserve R1068 en investissement</b>	13 668.91
<b>2) H Report en fonctionnent R 002</b>	<b>+ 130 395.32</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

Après avoir examiné l'affectation des résultats issue du CFU 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme indiqué ci-dessus.  
A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### **4- Vote des taux d'impositions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année le taux de référence est égal au taux de la commune en 2023.

Taxe foncière bâti : 48.68 %

Taxe foncière non bâti : 30.10 %

Taxe habitation : 11.96 %

La présence des taux de TH sur l'état 1259 de cette année s'explique par la reprise du pouvoir de taux pour les TH sur résidences secondaires et logements vacants par les mairies.

Au vu des résultats, Monsieur le Maire, propose de maintenir les taux pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**Adopte** à l'unanimité les taux d'impositions à l'unanimité des présents (pour : 08 contre : 0 abstentions : 0)

#### **5- Vote des subventions aux associations au titre de l'exercice 2024**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>
Association Fêtes et Loisirs La Chapelle-Mérangle	2 000
AFCVP	15
Pompiers de France -Œuvre pupilles Sapeurs	100
Caisse des écoles ADOCCE 28 DR TAUGOURDEAU	100
<b>TOTAL</b>	<b>2 215</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'attribuer les subventions aux associations présentées par Monsieur le Maire.  
A l'unanimité (pour : 08 contre : 0 abstentions : 0)

#### **10- Vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire présente la proposition de budget établie avec la reprise des résultats de l'exercice précédent et un virement de la section de fonctionnement (article 023) à la section d'investissement (article 021) pour la somme de 41 500 €.

FONCTIONNEMENT - 2024					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	85 130.00	70	Produits des services, ventes diverses	1 300.00
012	Charges du personnel	22 310.00	73	Impôts et taxes	29 500.00
014	Atténuations de produits	10 961.00	731	Fiscalité locale	99 000.00
023	Virement à la section d'investissement	41 500.00	74	Dotations, subventions et participations	18 700.00
042	Opérations d'ordres	11 395.73	75	Autres produits de charge courante	780.00
65	Autres charges de gestion courante	108 176.15	002	Résultat reporté	130 395.32
66	Charges financières	202.44			
<b>TOTAL</b>		<b>279 675.32</b>	<b>TOTAL</b>		<b>279 675.32</b>

INVESTISSEMENT - 2024					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
020	Immobilisations incorporelles	1 500.00	1068	Excédent de fonctionnements capitalisés	13 668.91
21	Immobilisations corporelles	45 358.70	45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	5 000.00
10	Dotations de fonds divers et réserves	100.00	021	Virement de la section de fonctionnement	41 500.00
16	Emprunts et dettes assimilés	5 937.03	040	Opérations d'ordres	11 395.73
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	5 000.00			
001	Solde d'exécution reporté	13 668.91			
<b>TOTAL</b>		<b>71 564.64</b>	<b>TOTAL</b>		<b>71 564.64</b>

Le budget primitif 2024 présenté s'équilibre en recette et en dépense à la somme de 279 675.32 € en section de fonctionnement et à la somme de 71 564.64 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle les orientations pour l'année 2024 :

- Restauration du bâtiment au cimetière
- Sécurisation du hameau de Mérange
- Réfection du petit patrimoine communal

Le conseil municipal après en avoir délibéré, (pour : 08 contre : 0 abstentions : 0)

- **Approuve et adopte** à l'unanimité le budget primitif 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ; Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

**Tour de table :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- Des élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024 de 08h00 à 18h00.
- Des différents travaux communaux à réaliser. (Nettoyage des caniveaux, tôles sur les abris de bus, taille des arbres...)
- Changement de la porte du caveau provisoire.
- La mise en place d'une procédure d'arrêté de péril sur un terrain situé sur le bourg.

Christian Guillot fait un point sur les différentes réunions de syndicats auxquelles il a assisté (SMICA, SIVOM et Syndicat des Eaux de Ruffins). Il informe le Conseil que le Syndicat des Eaux de Ruffins projette un prix stable sur la consommation d'eau mais avec une augmentation de la tarification de l'abonnement. La décision sera prise lors du vote du budget primitif du Syndicat.

**PROCHAINE RÉUNION : 22 mai 2024**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire

Les membres

Le secrétaire